

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2023-128 du 10 octobre 2023  
Portant sur le dispositif Boost'ter - Autorisation de dépôt  
Achat du cabinet médical de Mainsat**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le dix octobre à 17h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de ROUGNAT, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 05/10//2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 40	Votants : 48	POUR : 48
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 4 Absents : 10	Exprimés : 48	

**Présents :** MM. GUYONNET, DUBSAY, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, DESCLOUX, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, GALINDO, PIERRON, NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, GLOMOT, FAUCHER.

**Pouvoirs :** SIMON à LE CORRE, VERDIER à GALINDO, LUQUET L à LUQUET A, BOUDINEAU à FERRIER, RAMOS à FAUCONNET, FONTVIELLE à DESARMENIEN, MORANÇAIS à BERGER, LARGE à TRIMOULINARD,

**Excusés :** JOULOT, SIMONET V, DESGRANGES, D'HULSTER.

**Absents :** SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, SCHMIDT, PLAS, VIALTAIX, WELZER, ROULLAND, BRUNET, CHAUSSAT.

**Secrétaire de séance :** Pierre DESARMENIEN

Rapporteur : Gérard GUYONNET, Président

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n° 2021-165 en date du 06 octobre 2021,

**Vu** la convention opérationnelle n°23-21-101 d'action foncière pour la préservation de la maison de santé de la commune de Mainsat signée le 03 janvier 2022,

**Vu** la délibération n°2023-046 du 29 mars 2023 portant sur la signature de l'avenant n°1 à la convention d'action foncière avec l'EPFNA pour le maintien du cabinet médical de Mainsat

**Considérant** que l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) s'est porté acquéreur le 16 février 2022 d'une maison de santé située à Mainsat pour le compte de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine ;

**Considérant** qu'une convention a été signée le 03 janvier 2022 d'une durée de 5 ans qui fixe les modalités pratiques, techniques et financières, les engagements et les obligations réciproques entre la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine et l'EPFNA ;

Le Plan de financement de l'achat foncier s'établit comme suit :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant
Achat foncier	160 000,00 €	Dispositif Boost'ter (60%)	96 000,00€
		Autofinancement	64 000,00€
<b>TOTAL HT</b>	<b>160 000,00€</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>160 000,00€</b>

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20231010-2023-128-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2023  
Date de réception préfecture : 17/10/2023

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Valérie SIMONET, Présidente du Conseil Départemental, ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement de l'achat foncier présenté ci-dessus ;
- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif Boost'ter / Chantier N°2 pour un montant prévisionnel de 96 000€ ;
- VALIDE les remboursements annuels à l'EPFNA ;
- DIT que les crédits seront inscrits au budget correspondant ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à la conduite de ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en sous-préfecture le 17 octobre 2023  
Pour copie conforme, le 17 octobre 2023

Le Président,  
**Gérard GUYONNET**



Le Secrétaire de séance,  
**Pierre DESARMENIEN**